

LE COIN PARACHA YITRO

par Mikaël Mouyal - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« **Yitro, le prêtre de Midyan, le beau-père de Moché, entendit** » (18, 1) :

Puisque ce verset relate que Yitro est venu se rapprocher du peuple d'Israël et se convertir, pourquoi rappeler ses origines en tant que prêtre de Midyan ?

En fait, nos Sages disent que lorsque le peuple d'Israël est dans une phase de réussite et de grandeur, alors on n'accepte pas de convertis. En effet, on craint que la personne ne cherche à se joindre à Israël par intérêt pour accéder à leur grandeur, et pas sincèrement. Or, à cette époque, les Hébreux étaient en phase de grande réussite, après tous les merveilleux miracles qu'Hachem a réalisés pour eux. Comment a-t-on donc pu accepter la conversion de Yitro ? C'est pour répondre à cette question que la Thora précise qu'Yitro était le prêtre de Midyan. Il était donc lui aussi un homme important et très honorable. De fait, il n'avait pas de raison de rechercher la grandeur en se convertissant. C'est pourquoi, on a donc pu malgré tout accepter qu'il se convertisse. (Apiryon)

« **Et tout ce peuple viendra en paix dans son endroit** » (18, 23) :

Grâce au conseil d'Yitro d'instaurer un système de juges pour traiter tous les litiges, le peuple pourra accéder à la paix. Mais que signifie que le peuple "viendra en paix **dans son endroit** » ? De quel endroit parle-t-on ?

En fait, d'après la mystique, une personne qui a commis un vol, s'il quitte le monde sans avoir restitué l'objet du vol, ne pourra pas accéder à la paix éternelle dans l'au-delà et devra revenir en réincarnation sur terre pour réparer son vol. Ainsi, le verset vient dire que grâce aux juges qui vont rendre la justice, ceux qui ont commis un vol seront amenés à réparer et à restituer ce qu'ils ont volé. De la sorte, le peuple « viendra en paix », et pourra accéder à la paix éternelle, « dans son endroit » dans l'au-delà. (Bé'hirat Avraham)

« **Vous serez pour Moi une royauté de Cohanim (prêtres)** » (19, 6) :

Nos Sages enseignent que les Justes ont la force d'annuler des Décrets qu'Hachem aura édictés. Ainsi, ils ont un certain "pouvoir" et une certaine "royauté" sur Hachem, si l'on peut ainsi dire, puisqu'ils ont la force d'agir sur les Décisions Divines. Seulement, Hachem ne leur laisse ce pouvoir que pour annuler des mauvais décrets et amener du bien et de la bonté dans le monde. En revanche, ils n'ont pas reçu la force d'annuler des bons décrets ou les transformer en rigueur. Cela est en allusion dans ce verset : « Vous serez pour Moi une royauté de Cohanim ». Selon la tradition, les Cohanim incarnent l'attribut de bonté, à l'instar de Aharon, leur ancêtre, qui s'efforçait à instaurer la paix dans le peuple. Hachem dit que le peuple d'Israël sera pour Lui une "royauté". Ils auront un pouvoir et une certaine "domination" sur Lui. Mais ce, uniquement pour être des Cohanim en annulant les mauvais décrets et en attirant la bonté. Et non pas pour annuler les bons décrets et amener la rigueur dans le monde. (Kedoushat Levi)

« **Ne porte pas sur ton prochain un faux témoignage** » (20, 13) :

Littéralement, le Texte dit : « Ne porte pas... un faux témoin ». Que signifie cela ?

En fait, parfois deux personnes qui n'ont pas vu une scène, peuvent être au courant de l'événement de source sûr, comme par exemple s'ils l'ont entendu de la bouche de deux témoins. Malgré tout, il sera interdit à ces deux personnes de témoigner, car ils n'ont pas vu la scène par eux-même. Ainsi, même si dans un tel cas, le témoignage en soi est vrai, mais ici les témoins sont faux, car finalement, ils n'ont pas été témoins de la scène. Pour interdire un tel témoignage, la Thora dit : « Ne porte pas sur ton prochain un faux témoin », et même si le témoignage est vrai, si les témoins n'en sont pas, il leur sera interdit de "témoigner". (Mechekh 'Hokhma)

« **Le peuple vit, fut pris de tremblement et ils se tinrent au loin** » (20, 15) :

Nos Sages apprennent de là qu'à chaque Parole prononcée par Hachem, les Juifs furent propulsés en arrière et en moururent au point qu'Hachem dut à chaque fois les faire revivre. Mais pourquoi fallait-il passer par une telle situation ?

C'est que quand une personne accomplit une action avec abnégation et don de soi, cette action devient durable et éternelle. Ainsi, pour que le don de la Thora soit pérennisé et éternisé, il fallait que les Hébreux donnent leur vie pour cet événement. Ainsi, c'est parce que le peuple « fut pris de tremblement », au point d'en perdre la vie, qu'ils « se tinrent **au loin** », c'est à dire que cet événement pouvait avoir une existence éternelle, à très longue durée, jusqu'à "très loin". (Divré 'Hana)

« **Parle toi avec nous... et que Hachem ne parle pas avec nous, de peur que nous mourrions** » Pourquoi avaient-ils peur de mourir ? Existe-t-il une mort aussi belle et agréable que le fait de mourir à un tel niveau spirituel, brûlant d'un feu ardent dans l'amour d'Hachem, rejoignant la Présence Divine tel un fils qui court vers son père ?! Espéraient-ils avoir plus tard une meilleure mort que celle-ci ?

Seulement, il y a beaucoup d'anges, dans le Ciel qui récitent la Louange Divine une seule fois dans leur existence, y mettant toute leur vitalité, au point de disparaître juste après, s'incluant dans la Lumière Divine. Et malgré tout, Hachem ne s'est pas contenté de cela. Il a créé un monde matériel pour que l'homme y dévoile Sa Royauté grâce à l'accomplissement des Mitsvot et par l'étude de la Thora. Telle était la crainte du peuple. Ils avaient peur de mourir, car Hachem ne souhaite pas que les hommes meurent dans l'amour d'Hachem. Pour cela, Il ne manque pas d'anges qui sont ainsi. Hachem veut que l'homme vive et réalise Son Service.

(Admour de Karline)

Le coin étude

Dans les Tables de la loi, les 10 commandements ont été divisés en deux parties. La première Table contenait les lois envers Hachem, et la deuxième, les lois envers les hommes. Ce qui est étonnant, c'est que le respect des parents figure sur la Table qui regroupe les lois vis à vis d'Hachem, alors qu'apparemment, respecter ses parents relève du rapport avec son prochain, envers l'homme ?

La réponse classique se base sur l'enseignement de nos Sages qui disent qu'Hachem a placé le respect des parents au niveau de Son propre respect. Celui qui respecte ses parents, c'est comme s'il avait respecté Hachem. Mais on peut apporter une autre réponse à cette question. En effet, l'événement du don de la Thora s'est déroulé il y a plus de 3000 ans. Certains pourraient se demander qu'est-ce qui nous garantit son authenticité ? Comment peut-on prouver à un sceptique la véracité de cet événement ? Et aussi, comment peut-on démontrer que seule la Thora et ses Mitsvot sont véridiques, et que toutes les autres croyances ne peuvent rivaliser avec la véracité de la Thora ? La réponse à cette question est que l'événement du don de la Thora a été réalisé devant **tout le peuple Juif**, à savoir plusieurs millions de personnes. Aucune autre tradition n'a été transmise devant une foule de gens. Toutes les autres croyances sont le fruit de la confiance que ses adhérents accordent à une personne unique, qui prétend avoir reçu la parole divine. A l'opposé, le don de la Thora est la seule Révélation qui s'est produite devant tout un peuple. Tous les Hébreux ont vu et entendu Hachem leur parler directement et leur donner la Thora. Une telle tradition ne peut absolument pas être contredite ni être remise en cause. Les propres yeux de nos ancêtres ont vu et leurs oreilles ont entendu Hachem leur parler. De la sorte, aucun doute ne peut avoir de place.

Si la Thora n'avait été transmise qu'à un seul homme, et que lui nous l'avait rapportée (comme c'est le cas des autres cultes), même si on l'aurait cru puisque Moché avait déjà réalisé de très nombreux miracles et sa crédibilité nous a été établie. Malgré tout, si dans le futur, un homme s'était levé, prétendant être un prophète, et nous ordonnant des préceptes opposés à la Thora, alors on aurait pu avoir des doutes et supposer qu'il puisse avoir raison. Mais à présent que tout le peuple Juif a reçu la Thora de la Bouche d'Hachem directement, plus aucun doute ne peut subsister. Comment les dires d'un individu unique pourrait contredire le témoignage de tout un peuple. Et si cet homme disait vrai, pourquoi ne nous réalise-t-il pas lui aussi la révélation de sa religion devant tout le monde ?

Seulement, malgré tout, certains pourraient continuer à douter. En effet, c'était le peuple Juif, il y a plus de 3000 ans qui a reçu cette loi, mais nous personnellement, nous n'avons rien vu !

Tout d'abord, il est clair qu'on ne peut pas inventer une telle histoire que tous nos ancêtres ont vu et ont assisté à une telle Révélation, si ce n'était pas vrai. C'est invraisemblable. Mais surtout, **nos ancêtres nous ont raconté** et nous ont transmis cet événement. Depuis le jour où le don de la Thora a eu lieu, chaque génération transmet à la suivante. De sorte que nous avons reçu le témoignage de nos pères que tout cela a bien eu lieu. Peut-on imaginer que toute une génération serait prête à inventer et à transmettre quelque chose de faux à tous leurs enfants ? D'autant que le respect de la Thora n'est pas chose facile et que pour certaine Mitsvot, comme le fait de croire en Hachem, il faut être prêt à sacrifier sa vie. Peut-on imaginer que tant de parents transmettraient de telles choses à leurs enfants en leur disant qu'ils ont eux-mêmes assisté à cette Révélation, si ce n'était pas vrai. Ainsi, c'est le postulat fort et solide qu'un père ne transmettrait pas des choses fausses à ses enfants qu'il aime et veut leur bien, qui est la garantie de la Vérité de la Thora. Et c'est parce que les enfants placent leur confiance aux paroles de leurs pères qui disent avoir participé à cet événement, c'est cela qui valide notre foi et la place au dessus de toutes les autres, qui n'ont pas reçu une telle transmission à tout un peuple. Ainsi, c'est sur le respect des parents, qui entraîne la confiance qu'on accorde à leurs propos, que toute la foi en Hachem, en Sa Thora et ses Mitsvot, se base et se fonde. Cette Mitsva relève donc bien des lois vis à vis d'Hachem, car toute notre foi en Lui en dépend.

Le coin Halakha

S'il y a un écran entre soi et la lune, comme un nuage, on ne peut pas réciter la Birkat Halevana (bénédictio sur la lune). Mais si le nuage est fin et que l'on peut bien discerner la lueur de la lune à travers, on pourra alors la réciter. Si on a commencé la bénédiction et ensuite la lune s'est voilée, on continuera la bénédiction. Mais, si on sait que pendant la bénédiction la lune va se cacher, alors on ne commencera pas à la réciter. Malgré tout, il est préférable de ne pas réciter cette bénédiction dans tous les cas où un écran s'est placé devant la lune, et même si c'est un nuage fin, à part si on risque de perdre cette bénédiction pour ce mois, si c'est le dernier jour où on peut la réciter par exemple. De même, si on est samedi soir et qu'il y a une foule de personnes présente, et si on ne récite pas cette bénédiction maintenant, beaucoup de gens risqueraient de ne pas la réciter dans ce mois, il convient alors de la réciter même si un nuage fin recouvre la lune. On ne doit pas réciter la Birkat Halevana sous un toit, mais on doit être sous le ciel. On ne la récite pas le vendredi soir ou la nuit d'un Yom Tov (jour de fête), sauf si c'est le dernier jour et que sinon, on ne pourra plus la réciter pour ce mois.

Le coin histoire

Une année, quelques jours avant Pessa'h, alors que Rabbi Haïm Kanievski était allé dormir plus tôt car il ne se sentait pas très bien, quand son épouse arriva, elle le trouva réveillé et préoccupé. Il expliqua qu'il ne retrouvait pas le Loulav de Soukot qu'il avait réservé pour brûler le 'Hamets. Malgré les paroles de son épouse qui lui dit qu'il le retrouvera certainement le lendemain, il ne parvint pas à être rassuré. La Rabbanit s'endormit et, un heure et demi plus tard, elle se réveilla et ne le trouva pas dans la chambre. Elle le chercha partout sans le retrouver. Soudain, le Rav ouvrit la porte. Il était allé vérifier dans les benes d'ordures, si quelqu'un ne l'avait pas jeté. La détresse de Rabbi Haïm était grande. Il lui était impossible de trouver le sommeil tant qu'il n'avait pas retrouvé son Loulav. Il continua à chercher partout. A 3 heures du matin, le Rav vint trouver la Rabbanit, rayonnant de joie. Il avait retrouvé son Loulav !

Enfin rassuré, il put aller dormir tranquillement, sachant qu'il pourra accomplir la coutume de brûler le Loulav avec le 'Hamets. Ce récit montre avec quelle volonté et minutie, nous devons accomplir chaque coutume, et encore plus chaque Mitsva. Il ne faut pas chercher la facilité et s'en dispenser pour un motif quelconque. Chaque pratique est importante et il faut s'en préoccuper grandement !

Le coin 'Hizouk

Même quand un homme tombe spirituellement, il doit se renforcer pour remonter. Cela lui sera possible quand il méditera sur le fait que la Présence d'Hachem **emplit le monde**, et qu'**aucun endroit** ne se trouve vide de Lui. Ainsi, il saura que même dans l'état de chute où il se trouve, Hachem est **véritablement** avec lui, même s'Il est caché et qu'on ne parvient pas à Le ressentir. (Méor Einaïm)